



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 97 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE trop d'enfants se noient chaque été dans des piscines résidentielles non sécurisées;

CONSIDÉRANT QUE la Société de sauvetage du Québec, l'Institut national de santé publique du Québec, le Bureau du coroner ainsi que des médecins recommandent que les normes de sécurité soient appliquées immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires d'une piscine résidentielle devaient se conformer aux normes de sécurité en vigueur au plus tard le 30 septembre 2025, mais que le gouvernement du Québec leur a accordé un délai additionnel de deux ans.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de retirer ce délai et d'exiger que toutes les piscines résidentielles respectent dès maintenant ou au plus tard en mai 2026, les normes de sécurité en vigueur afin de prévenir d'autres décès d'enfants.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Christine Labrie
Députée de Sherbrooke

2 février 2026

Date de signature de l'extrait